

Information réglementée – Paris, le 17 mars 2020

Les discussions engagées par le Groupe CNIM avec ses banques de financement et ses assureurs-crédits ont franchi une étape positive aujourd'hui avec la conclusion d'un premier protocole d'accord permettant notamment l'émission de nouvelles cautions bancaires nécessaires à ses grands contrats de construction, en particulier ceux de l'activité EPC. Le pool bancaire et l'Etat ont en outre consenti au Groupe un financement de court terme sécurisé par son siège parisien, dont la cession a été initiée. Ces avancées renforcent significativement les moyens du Groupe après la défaillance de son sous-traitant de génie-civil britannique évoquée dans le communiqué du 13 décembre 2019 et permettent au Groupe, avec l'appui de ses grands clients, de stabiliser sa situation.

Le Groupe CNIM a en conséquence demandé la reprise de la cotation de ses actions sur Euronext Paris à compter du 17 mars 2020.

Cette stabilisation sera mise à profit par le Groupe CNIM pour finaliser avec l'Etat, ses banques de financement et ses partenaires un second protocole dédié aux financements à moyen terme, sécurisés par la mise en fiducies de ses filiales, laquelle fera l'objet d'une information - consultation de ses institutions représentatives du personnel. Le marché sera informé des principaux termes de ce second protocole par un nouveau communiqué de presse.

Conformément à la position-recommandation de l'AMF relative à l'information périodique des sociétés cotées, le Groupe CNIM indique enfin que son chiffre d'affaires cumulé non audité à fin décembre 2019 s'élève à 588,4 millions d'euros contre 689,8 millions d'euros en 2018, soit une baisse de 14,7 %. Pour l'activité Environnement & Energie le chiffre d'affaires s'élève à 391,7 millions d'euros, en baisse de 20.6 % par rapport à 2018 ; les surcoûts prévisionnels liés aux difficultés de réalisation des contrats Environnement & Energie EPC, principalement sur leur part de génie-civil, ont un impact négatif sur le chiffre d'affaires qui est calculé à l'avancement des coûts. Le chiffre d'affaires 2019 de l'activité Innovation & Systèmes s'élève à 196,7 millions d'euros, stable par rapport à 2018.

Les commandes enregistrées par le Groupe CNIM sont en progression de +55,6 % pour le secteur Environnement & Energie, qui a enregistré en 2019 les commandes d'unités de valorisation de déchets de Lostock (Royaume-Uni), de Belgrade (Serbie) et de Rambervillers (France), et de +6,8 % pour le secteur Innovation & Systèmes, soit +40,5 % pour le Groupe par rapport à 2018.

A propos du Groupe CNIM

Fondé en 1856, CNIM est un équipementier et assembleur industriel français de dimension internationale. Le Groupe, au service des grandes entreprises privées et publiques, des collectivités locales et des États, intervient dans les secteurs de l'Environnement, de l'Energie, de la Défense et des Hautes technologies. L'innovation technologique est au cœur des équipements et services conçus et réalisés par le Groupe. Ils contribuent à la production d'une énergie plus propre et plus compétitive, à la réduction de l'impact environnemental des activités industrielles, à la sécurité des installations et infrastructures sensibles, à la protection des personnes et des Etats. Coté à Euronext Paris, le Groupe s'appuie sur un actionariat familial stable et majoritaire, engagé dans son développement. CNIM emploie 2 613 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2018 de 689,8 millions d'euros, dont 62,1 % réalisés à l'export.

Contacts

info-communication@cnim.com

Agenda financier disponible sur www.cnim.com